



CACBO Badminton

Convivialité & partage depuis 2007

Lundi (21^h-23^h), mardi (18^h-21^h) et vendredi (18^h30-21^h)

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

Le badminton est une activité physique complète qui sollicite fortement le cœur, la respiration et les articulations. Comme toute pratique sportive, il est essentiel de vérifier l'absence de contre-indications médicales avant de délivrer ce certificat. Cette vigilance vise à garantir la sécurité du joueur, quel que soit son âge ou son niveau.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

Au cours de son examen, le médecin est le seul habilité à juger de la nécessité de réaliser des examens complémentaires (électrocardiogramme, épreuve d'effort, échographie, bilan biologique...). Ces investigations dépendent des antécédents, des symptômes éventuels et des facteurs de risque identifiés chez le patient.

👤 À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../.....

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du badminton en loisir.

Fait à

Le/...../.....

Signature et cachet
du médecin :

Ce certificat est valable pour une durée de 3 ans à compter de sa date d'émission.

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité du CACBO Badminton.
Ces examens ne sont pris en charge ni par le club, ni par les organismes sociaux.